

Le Calicivirus

Qu'est-ce que le Calicivirus ?

Le calicivirus félin est un petit virus souche du coryza. Il prend une forme chronique de divers symptômes (gingivites, ulcères dans la bouche, conjonctivite). Il apparaît souvent en cas de stress, fatigue ou grosses chaleurs.

On pourrait le comparer au bouton de fièvre humain.

Le calicivirus félin est propre au chat et ne se transmet ni à l'homme ni à aucun autre animal.

Il existe un vaccin administré lorsque l'on vaccine pour le coryza et va atténuer les symptômes.

Comment le soigner ?

Malheureusement il ne se soigne pas mais la vaccination reste le meilleur moyen de limiter les crises.

Il est possible aussi de faire de la prévention avec des cures avec de l'argent colloïdale (assainie la bouche et booste l'immunité), le munisan ou l'EPP (pour les gingivites) ou encore oraflogo (pour les ulcères). Avant une opération, un déménagement il peut être intéressant d'administrer l'un de ses produits suivants les symptômes du chat s'il a un calicivirus chronique pour éviter ou diminuer la crise.



Le Calicivirus

Un chat calicivirus peut-il vivre avec d'autres chats ?

Le calicivirus félin est mondialement répandu dans la population féline, surtout chez les chats ayant accès à l'extérieur, et beaucoup sont porteurs asymptomatiques ou à faibles symptômes.

Il peut vivre avec un chat ayant déjà le calicivirus même si peu de chats sont testés certains symptômes peuvent nous dire que le chat est déjà porteur.

Une adoption double de 2 chats de même portée est possible ou présentant des signes cliniques du calicivirus (à voir avec votre vétérinaire).

Si vous avez un chat sain, on évitera d'adopter un chat dont on suppose qu'il est porteur du virus car en cas de crise le chat est contagieux.

La contamination se fait principalement dans les gamelles (par la salive) donc on proposera des gamelles individuelles et les ôter et laver après chaque repas.

Quels sont les conditions pour adopter un chat ayant le calicivirus dans notre association ?

Il n'y a pas de conditions particulières à partir du moment où vous avez pleine conscience de la maladie. Nous vous demanderons néanmoins de continuer de vacciner annuellement le chat adopté et ceux présents dans le foyer.

